

n'est qu'une mesure partielle qui pourrait bien être suivie d'autres dont nous pesons les conséquences et la possibilité. Après consultation avec les sociétés canadiennes intéressées, nous publierons, le plus tôt possible, un code d'éthique à l'intention des sociétés canadiennes établies en Afrique du Sud afin de les guider dans leurs politiques d'embauche et autres

Mesures concernant les visas

La quatrième mesure est relative à des changements que nous proposons quant à nos relations avec l'Afrique du Sud en tant qu'ex-membre du Commonwealth. A compter d'une date qui ne sera divulguée que plus tard, nous exigerons de tous les résidents d'Afrique du Sud qui entrent au Canada des visas de non-immigrant. Nous avons demandé aux autorités compétentes d'étudier dans quelle mesure il nous serait possible de renoncer aux tarifs préférentiels britanniques. Ceux-ci sont toujours en vigueur même si l'Afrique du Sud a cessé depuis longtemps d'être membre du Commonwealth.

Même après avoir pris toutes ces mesures, nous demeurons très préoccupés par deux autres aspects de notre présence en Afrique du Sud, notamment par les activités des sociétés canadiennes établies en Namibie. Une fois encore, nous avons demandé aux fonctionnaires du ministère des Finances et à d'autres d'étudier aussi rapidement que possible toutes les répercussions d'éventuelles concessions fiscales et autres mesures analogues dont ces sociétés peuvent bénéficier et qui leur sont offertes en Namibie par un régime qui est fondamentalement illégal selon nos normes et d'après la position que nous avons adoptée aux Nations Unies.

Nous procédons également à l'établissement d'éventuels codes de conduite concernant de nouveaux investissements canadiens en Namibie. On pourrait nous demander, et je suis persuadé qu'on le fera, pourquoi ces mesures ne sont pas adoptées immédiatement. Il y a deux raisons à cela. Tout d'abord, nous voulons avoir la garantie que nous ne pénaliserons pas des sociétés canadiennes qui ont travaillé activement dans ce pays, dans le cadre d'activités légitimes et parfaitement acceptables. Néanmoins, il est sans aucun doute paradoxal que la situation permette à un régime illégal d'après les critères mondiaux, de bénéficier des sociétés canadiennes de la façon que j'ai décrite.

Il y a une seconde raison pour laquelle nous nous gardons pour le moment de

prendre d'autres mesures. Nous continuons d'espérer que l'on trouvera le moyen d'assurer un règlement pacifique et satisfaisant à la question namibienne, d'instaurer l'égalité et le principe de droit de vote pour tous. Nous espérons qu'il y a moyen de le faire par le biais de négociations et dans le cadre de l'action que mènent les cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité, et à laquelle s'est associé le Canada, pour dialoguer avec le gouvernement sud-africain et les autres parties intéressées.

Dans le contexte de cette déclaration et dans l'espoir que je forme d'une solution pacifique au problème namibien, j'exprime également le souhait du Canada que les leaders noirs de ce pays ainsi que ceux de l'Afrique du Sud feroient également preuve du haut degré de leur sens des responsabilités. Nous espérons qu'ils prodigueront tous leurs efforts pour aboutir raisonnablement à une transition pacifique en évitant ainsi de plonger une autre région de ce continent, à l'histoire si tragique, dans une guerre sanglante comme il y en a eu tant ces dernières années.

Un dernier point. Nous allons continuer à surveiller l'évolution de la situation en Afrique du Sud. Nous prenons des mesures pour nous assurer que l'embargo que nous avons mis sur la vente d'armes à ce pays soit conforme à la déclaration récente du Conseil de sécurité qui a mis un embargo international sur les expéditions d'armes. C'est la première fois de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies qu'un tel embargo est imposé à un pays membre. C'est un pas dans la direction vers laquelle nous allons devoir inévitablement nous orienter. Je le répète, nous allons continuer à surveiller l'évolution de la situation en Afrique du Sud.

Je pourrais parler longuement et en détail de questions comme celle de la Rhodésie. Toutefois, je dirai simplement, pour gagner du temps, que nous surveillons de près et approuvons toutes les tentatives en cours, notamment les initiatives anglo-américaines en vue de ramener la paix au Zimbabwe ou en Rhodésie, comme vous voulez. Nous surveillons avec grand intérêt les mesures qu'a prises récemment le premier ministre Ian Smith. Nous ne pouvons qu'espérer qu'il tiendra ses promesses et qu'il est réellement prêt à faire le nécessaire pour ramener la paix dans son pays. La situation est extrêmement complexe. Il y a deux grands facteurs: les forces de M. Nkomo basées

hors de Rhodésie, et la question de savoir quel sort leur réserver lors de négociations éventuelles. Cela reste une question difficile.

Pour ce qui est du Canada, nous n'avons pas encore pris d'engagement quant à notre participation à l'application d'un règlement qui pourrait intervenir en Rhodésie. Nous avons dit que c'est avec les meilleures dispositions qu'en certaines circonstances, et dans le cas où la présence d'une force de police comptant des éléments canadiens aurait vraiment pour effet de permettre cette transition pacifique, nous en étudierions la possibilité. Je dirai même que ce n'est pas nous qui entraverions la mise en place d'une pareille solution. Mais jusqu'ici nous n'avons été saisis d'aucune demande, d'aucune proposition précise. Il en va de même en ce qui concerne la Namibie.

Aide au développement de certains pays francophones

Le Canada fournira une contribution pouvant aller jusqu'à 2 millions de dollars en faveur d'un "programme spécial de développement" destiné à aider certains pays francophones en développement. Ces subventions seront versées par l'Agence canadienne de développement international à l'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.), association de 24 pays francophones créée en 1970.

L'idée du "programme spécial", lancée par le Canada lors de la Conférence générale de l'A.C.C.T. qui s'est tenue à l'Ile Maurice en 1975, a pris forme à Lomé, en mai 1977, au cours d'une rencontre de spécialistes venus de 18 pays membres.

Douze pays, parmi lesquels on compte certains des pays les plus pauvres du monde, ont jusqu'à présent participé au financement de ce programme qui vise à répondre aux besoins prioritaires des nations membres et à combler les lacunes de leurs programmes nationaux respectifs de développement. Chacun des projets, d'une durée maximale d'un an, doit contribuer à la résolution des problèmes les plus urgents.

Le choix des projets se porte de préférence sur ceux qui permettent une utilisation maximale des ressources locales et qui peuvent attirer la participation financière d'institutions bilatérales ou multilatérales, de façon à obtenir un effet multiplicateur.